

N°44

27 NOV.
2003

Page 2673
à 2712

Le BO

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE LA JEUNESSE,
DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE

ministère

jeunesse
éducation
recherche



CONVENTION TYPE
FORMATION
PROFESSIONNELLE
À L'ÉTRANGER
NIVEAUX V ET IV

Convention type concernant les formations en milieu professionnel à l'étranger (pages I à XXVIII)

- *Convention type concernant les périodes de formation en milieu professionnel à l'étranger des élèves en formation professionnelle de niveaux V et IV.
C. n° 2003-203 du 17-11-2003 (NOR : MENE0302367C)*

ORGANISATION GÉNÉRALE

- 2677 **Conseils et comités ministériels** (RLR : 122-0)
Observatoire des métiers et des compétences.
A. du 30-10-2003. JO du 8-11-2003 (NOR : MENA0302378A)

ENSEIGNEMENTS ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE

- 2681 **Activités éducatives** (RLR : 554-9)
Journée mondiale de lutte contre le sida : 1er décembre 2003.
C. n° 2003-202 du 17-11-2003 (NOR : MENE0302550C)

PERSONNELS

- 2683 **Formation** (RLR : 601-3)
Formation de formateurs en français langue étrangère (FLE)
et français langue seconde (FLS).
Avis du 17-11-2003 (NOR : MENC0302552V)

MOUVEMENT DU PERSONNEL

- 2685 **Tableau d'avancement**
Inscription à la hors-classe du corps des IA-IPR - année 1998.
A. du 20-11-2003 (NOR : MEND0302603A)
- 2688 **Tableau d'avancement**
Inscription à la hors-classe du corps des IA-IPR - année 1999.
A. du 20-11-2003 (NOR : MEND0302604A)
- 2691 **Tableau d'avancement**
Inscription à la hors-classe du corps des IA-IPR - année 2000.
A. du 20-11-2003 (NOR : MEND0302605A)
- 2692 **Nomination**
DAFPIC de l'académie de Clermont-Ferrand.
A. du 17-11-2003 (NOR : MEND0302608A)
- 2692 **Nominations**
CAPN des inspecteurs de l'éducation nationale.
A. du 20-11-2003 (NOR : MEND0302602A)
- 2693 **Nominations**
CAPN de certains personnels enseignants, d'éducation et d'orientation.
Arrêtés du 17-11-2003
(NOR : MENP0302573A à NOR : MENP0302578A)

- 2695 **Nominations**
CAPN des attachés d'administration scolaire et universitaire.
A. du 17-11-2003 (NOR : MENA0302599A)
- 2696 **Nominations**
CAP des assistants des bibliothèques.
A. du 7-11-2003 (NOR : MENA0302600A)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- 2699 **Vacance d'emploi**
Secrétaire général de l'université Paris IV Sorbonne.
Avis du 20-11-2003 (NOR : MEND0302579V)
- 2700 **Vacance d'emploi**
SGASU de l'inspection académique de la Marne.
Avis du 20-11-2003 (NOR : MEND0302580V)
- 2701 **Vacance d'emploi**
SGASU de l'inspection académique de la Haute-Marne.
Avis du 20-11-2003 (NOR : MEND0302581V)
- 2702 **Vacance de poste**
Directeur de l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur.
Avis du 17-11-2003 (NOR : MENS0302566V)
- 2703 **Vacances de postes**
Postes à l'École généraliste d'ingénieurs de Marseille.
Avis du 20-11-2003 (NOR : MEND0302582V)
- 2705 **Vacance de poste**
Agent comptable de l'université Bordeaux IV Montesquieu.
Avis du 20-11-2003 (NOR : MEND0302583V)
- 2706 **Vacance de poste**
Agent comptable de l'université Paris VII Denis Diderot.
Avis du 20-11-2003 (NOR : MEND0302584V)
- 2707 **Vacance de poste**
Agent comptable de l'université Paris VIII (Vincennes-Saint-Denis).
Avis du 20-11-2003 (NOR : MEND0302585V)
- 2707 **Vacance de poste**
Directeur de la scolarité de l'université de la Polynésie française.
Avis du 17-11-2003 (NOR : MENA0302545V)
- 2708 **Vacances de postes**
Postes à l'UNSS.
Avis du 17-11-2003 (NOR : MENE0302556V)

Les candidats aux postes d'enseignants-chercheurs, publiés au JO du 7 octobre 2003, devront enregistrer leurs vœux d'affectation par internet, sur l'application ANTARES
<http://www.education.gouv.fr/personnel/enssup/antares/default.htm>
à partir du 11 décembre (10 heures) jusqu'au 18 décembre 2003
(16 heures, heure de Paris).

N'attendez pas les derniers jours pour saisir vos vœux.

(Munissez-vous de votre numéro de candidat et de votre mot de passe, comme vous l'avez déjà fait pour suivre votre dossier de qualification)

Bulletin d'abonnement

Oui, je m'abonne au Bulletin officiel du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche pour un an.
BON À RETOURNER À : CNDP / Abonnement, B - 750, 60732 Sainte-Geneviève cedex

PRODUCTION	CODE	QUANTITÉ	MÉTROPOLE DOM-TOM	ÉTRANGER		TOTAL
				AVION	SURFACE	
B.O.	1		77 €	127 €	105,5 €	

Nom, prénom (écrire en majuscules)

Établissement (facultatif)

N° Rue, voie, boîte postale

Localité

Code postal Bureau distributeur

Merci de nous indiquer le n° de RNE de votre établissement

Règlement à la commande :

- par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'agent comptable du CNDP.
- par mandat administratif à l'ordre de l'agent comptable du CNDP - CCP Paris, code établissement 30041. Code guichet 00001. N° de compte 09 137 23H 020, clé 14.

Nom de l'organisme payeur

N° de CCP

Relations abonnés : 03 44 03 32 37
Télécopie : 03 44 03 30 13

Ne pas utiliser ce coupon en cas de réabonnement, un formulaire spécial vous sera adressé



Directeur de la publication : Pierre Maurel - **Directrice de la rédaction** : Nicole Krasnopolski - **Rédacteur en chef** : Jacques Aranas - **Rédactrice en chef adjointe** : Laurence Martin - **Rédacteur en chef adjoint** (Textes réglementaires) : Hervé Célestin - **Secrétaire générale de la rédaction** : Micheline Burgos - **Préparation technique** : Monique Hubert - **Chef-maquetiste** : Bruno Lefebvre - **Maquetistes** : Laurette Adolphe-Pierre, Béatrice Heuline, Eric Murail, Karin Olivier, Pauline Ranck ● **RÉDACTION ET RÉALISATION** : **Délégation à la communication**, bureau des publications, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP. Tél. 01 55 55 34 50, fax 01 55 55 29 47 ● **DIFFUSION ET ABONNEMENTS** : CNDP Abonnement, B - 750 - 60732 STE GENEVIÈVE CEDEX. Tél. 03 44 03 32 37, fax 03 44 03 30 13. ● **Le B.O.** est une publication du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche.

ORGANISATION GÉNÉRALE

CONSEILS ET COMITÉS
MINISTÉRIELS

NOR : MENA0302378A
RLR : 122-0

ARRÊTÉ DU 30-10-2003
JO DU 8-11-2003

MEN
DPMA B2

Observatoire des métiers et des compétences

Vu D. n° 83-1260 du 30-12-1983 mod. ; D. n° 85-1534 du 31-12-1985 mod. ; D. n° 2003-317 du 7-4-2003 ; A. du 22-12-1998

Article 1 - L'intitulé de l'arrêté du 22 décembre 1998 susvisé est **remplacé** par l'intitulé suivant : "Arrêté du 22 décembre 1998 relatif à l'Observatoire des métiers et des compétences."

Article 2 - Dans le même arrêté, les mots : "Observatoire des métiers" sont **remplacés** par les mots : "Observatoire des métiers et des compétences".

Article 3 - Le premier alinéa de l'article 2 du même arrêté est **remplacé** par les dispositions suivantes :

"L'Observatoire des métiers et des compétences dispose d'un conseil présidé par le directeur chargé des personnels ingénieurs, techniques et administratifs de recherche et de formation et de la recherche ou son représentant.

Outre son président, le conseil de l'Observatoire des métiers et des compétences comporte :

1 - Cinq membres de droit :

- a) le directeur chargé de la recherche ou son représentant ;
- b) le directeur chargé de l'enseignement supérieur ou son représentant ;
- c) le premier vice-président de la conférence des présidents d'université ou son représentant ;
- d) le président de l'association des secrétaires

généraux d'établissements publics d'enseignement supérieur ou son représentant ;

e) le directeur de l'Agence de modernisation des universités et établissements ou son représentant.

2 - Vingt et un membres désignés par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche à raison de :

- a) un directeur ou directeur général d'établissement public scientifique et technologique ;
- b) un secrétaire général d'établissement public scientifique et technologique ;
- c) un directeur des ressources humaines d'établissement public scientifique et technologique ;
- d) un directeur des ressources humaines d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel ;
- e) un représentant de la direction chargée des personnels ingénieurs, techniques et administratifs de recherche et de formation et de la recherche ;
- f) un représentant de la direction chargée de la recherche ;
- g) un représentant de la direction chargée de l'encadrement ;
- h) un représentant de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche ;
- i) un secrétaire général d'académie ;
- j) un représentant du Centre d'études et de recherche sur les qualifications ;

k) onze personnalités qualifiées, compétentes dans le domaine des branches d'activité professionnelle prévues par l'arrêté du 1er février 2002 fixant la liste des branches d'activité professionnelle et des emplois types dans les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et les établissements publics scientifiques et technologiques, ou dans le domaine des ressources humaines."

Article 4 - Le directeur des personnels, de la

modernisation et de l'administration et la directrice de la recherche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 30 octobre 2003

Le ministre de la jeunesse,
de l'éducation nationale et de la recherche
Luc FERRY

ENSEIGNEMENTS ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE

**ACTIVITÉS
ÉDUCATIVES**

NOR : MENE0302550C
RLR : 554-9

CIRCULAIRE N°2003-202
DU 17-11-2003

**MEN
DESCO B4**

Journée mondiale de lutte contre le sida : 1er décembre 2003

*Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ;
aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices
et directeurs des services départementaux de l'éduca-
tion nationale ; aux chefs d'établissement*

■ Le 1er décembre est une date symbolique dans la lutte contre le sida, qui permet chaque année de rappeler la réalité alarmante de cette épidémie dans le monde et ses conséquences dramatiques tant sur le plan familial que social et économique, une réalité qui impose aux pouvoirs publics un devoir constant de vigilance et d'information à l'égard de l'ensemble de la population.

Aujourd'hui, en France, l'épidémie de sida demeure une priorité de santé publique majeure. Il est indispensable que, dans sa mission éducative, l'école continue d'être un relais solide et efficace pour contribuer à préparer les élèves à l'exercice de leur responsabilité individuelle et sociale et à favoriser les attitudes de solidarité. C'est autour du même thème que celui retenu pour l'année 2002 "Stigmatisation et discrimination : vivez et laissez vivre", que devront résolument s'engager ou se poursuivre les actions menées en milieu scolaire dans le cadre de la campagne 2003.

Afin de maintenir un bon niveau d'information de l'ensemble des collégiens et des lycéens, de

susciter leur réflexion et leur permettre d'acquérir progressivement des comportements responsables et solidaires, il convient de pérenniser, d'adapter et de diversifier l'effort de prévention dans les établissements scolaires.

Conformément aux nouvelles dispositions de la circulaire n° 2003-027 du 17 février 2003, les actions d'éducation à la sexualité doivent désormais être mises en œuvre et renforcées dans les collèges et les lycées.

Un document d'information sur l'infection à VIH, réalisé en lien avec la direction générale de la santé : "Dix questions sur le VIH/sida" sera mis en ligne sur le site www.eduscol.education.fr

Il a pour objectif de contribuer à combattre les rumeurs, les idées fausses sur le sida et permettre une meilleure perception des risques de transmission. Destiné en priorité aux lycéens, ce document peut aussi utilement servir d'appui aux équipes éducatives pour organiser la discussion avec les élèves de collège et de lycée, tant dans le cadre des enseignements que des séances d'éducation à la santé et à la sexualité, ou encore lors d'actions plus ponctuelles favorisant des temps de dialogue et de débat avec les adolescents.

Il me paraît en outre particulièrement propice, compte tenu de la thématique de la campagne, d'encourager la prise d'initiatives et la responsabilisation des élèves au travers d'activités concrétisées par l'opération "Envie d'agir ?", ou encore leur participation aux événements

d'information et de prévention "Les après-midi du zapping" proposés aux établissements scolaires dans plusieurs académies par "Solidarité Sida".

Par ailleurs, tout doit être mis en œuvre pour faciliter l'accès des élèves aux diverses sources d'information, d'orientation et de conseil existantes au sein des établissements scolaires et à l'extérieur de ceux-ci, au moyen d'un espace d'affichage approprié (horaires d'ouverture de l'infirmerie, numéros verts, coordonnées des structures locales, consultations de dépistage anonyme et gratuit...); dans les lycées, l'accessibilité aux moyens de prévention doit être développée (infirmerie et/ou distributeurs de préservatifs) et faire l'objet d'une réflexion avec les lycéens au sein du conseil d'administration et du conseil de la vie lycéenne.

Comme chaque année à l'occasion de la journée du 1er décembre, l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé a édité une affiche que les établissements scolaires peuvent se procurer auprès des directions départementales de l'action sanitaire et sociale, des comités régionaux d'éducation pour la santé ainsi que des caisses primaires d'assurance maladie.

J'appelle enfin votre attention sur la nécessité de

renforcer ce dispositif de prévention dans certaines régions déclarées prioritaires, où une plus grande vigilance s'impose en raison de leur situation épidémiologique en population générale (1). Il importe dans ces régions en particulier de veiller à développer les partenariats institutionnels avec les programmes régionaux de santé.

L'école se doit de contribuer efficacement à la politique nationale de lutte contre le sida, c'est pourquoi j'attache la plus grande importance à la mise en œuvre de ces recommandations pour la journée du 1er décembre, comme pour les actions éducatives menées tout au long de l'année.

Pour le ministre de la jeunesse,
de l'éducation nationale et de la recherche
et par délégation,

Le directeur de l'enseignement scolaire
Jean-Paul de GAUDEMAR

1) Six régions prioritaires en métropole : Ile-de-France, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Aquitaine, Rhône-Alpes ; trois dans les départements d'outre-mer : Guyane, Guadeloupe, Martinique.

Source : circulaire direction générale de la santé n° 2003-519 du 5 novembre 2003 relative aux données épidémiologiques récentes sur l'infection à VIH.

P ERSONNELS

FORMATION

NOR : MENC0302552V
RLR : 601-3

AVIS DU 17-11-2003

MEN
DRIC

Formation de formateurs en français langue étrangère (FLE) et français langue seconde (FLS)

■ Le Centre international d'études pédagogiques organise en 2004 deux stages de formation destinés à des enseignants et à des formateurs intéressés par les domaines du FLE ou du FLS, ou souhaitant développer des compétences de nature à favoriser un projet de mobilité professionnelle.

● Le BELC - stage d'hiver se tiendra en février 2004 dans les locaux du CIEP, à Sèvres. Il s'adresse principalement à des formateurs français exerçant en France métropolitaine et dans les DOM-TOM, ou enseignant dans des établissements français à l'étranger. Dans sa nouvelle formule, le programme de ce stage propose cinq filières spécialisées représentant chacune 40 heures de formation, du lundi au samedi inclus.

Le programme détaillé du stage peut être consulté sur le site internet du CIEP.

Les stagiaires auront le choix entre deux options :

- 1 semaine (soit la 1^{ère}, soit la 2nde) avec inscription obligatoire dans une seule filière ;
- 2 semaines avec inscription obligatoire dans deux filières (1 par semaine).

Celles et ceux qui souhaiteraient compléter leur formation, ont la possibilité de s'inscrire au BELC - stage d'été.

● Le BELC - stage d'été se tiendra au mois de juillet à l'université de Caen. Il traite des mêmes thématiques mais il se caractérise par une conception plus modulaire qui permet à chaque participant de se construire un parcours personnalisé d'au moins 120 heures de formation. Son originalité est de s'adresser à un public de

formateurs français et étrangers, ce qui lui confère une dimension de rencontre internationale valorisant l'échange interculturel. Ce stage a obtenu en 2003, comme en 2002, le label "Université européenne d'été" délivré par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche.

Deux options sont proposées :

- du 4 juillet au 30 juillet (option longue) ;
- du 18 juillet au 30 juillet (option courte).

Les participants à ces stages reçoivent un "certificat de stage", reconnu par le ministère français des affaires étrangères.

Modalités pratiques

- BELC - stage d'hiver : du 15 au 28 février 2004, au CIEP à Sèvres (2 semaines : 15/21 février et 22/28 février.)

Coût de la formation : 315 € la semaine

Possibilité d'hébergement au CIEP en pension complète (chambre individuelle) : 34,5 € par jour.

Date limite d'inscription : **15 janvier 2004.**

- BELC - stage d'été : du 4 juillet au 30 juillet 2004, à l'université de Caen-Basse-Normandie. Coût de la formation : 1 090 € (option longue) ; 690 € (option courte).

Hébergement en résidence universitaire ; coût de la pension complète : 493 € (tarif 2003).

Date limite d'inscription : **7 mai 2004.**

Renseignements et inscription

Centre international d'études pédagogiques, département du français et des langues étrangères, Pôle langue française - stages BELC, 1, avenue Léon Journault, 92318 Sèvres cedex, tél. 33 (0) 1 45 07 60 87 (60 63), télécopie 33 (0) 1 45 07 60 55, mél. : duong@ciep.fr ; site internet : www.ciep.fr

www.ciep.fr/formations/belc.htm

M OUVEMENT DU PERSONNEL

TABLEAU D'AVANCEMENT

NOR : MENDO302603A

ARRÊTÉ DU 20-11-2003

MEN
DE B2

Inscription à la hors-classe du corps des IA-IPR - année 1998

■ Par arrêté du ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche en date du 20 novembre 2003, les inspecteurs d'académie-

inspecteurs pédagogiques régionaux de la classe normale dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement à la hors-classe du corps des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux, au titre de l'année 1998 :

Rang	Noms	Prénoms	Spécialité
1	Ferment	Louis	EVS
2	Bonnet	Jean-Charles	EVS
3	Caviglioni	Bernard	Éducation physique et sportive
4	Mandelli	Ange	AVS
5	Chabert	Yves	Sciences et techniques industrielles
6	Dirand	Bernard	Sciences physiques
7	Vogel	Raymond	Sciences physiques
8	Quillet	Pierre	AVS
9	Lemaire	Jacques	Lettres
10	Secretan	Daniel	Sciences physiques
11	Michalak	Pierre	Mathématiques
12	Sage	Claude	Sciences économiques et sociales
13	Margerit	Noël	AVS
14	Morlaes	Jean-Claude	Sciences physiques
15	Fauquette	Jean-Claude	AVS
16	Maréchal	Jean	Histoire-géographie
17	Godfroy	Jean-Claude	Sciences et techniques industrielles
18	Volondat	Michel	Éducation physique et sportive
19	Étienne	Jean	Sciences économiques et sociales
20	Saint-Venant	Michel	Sciences et techniques industrielles
21	Manneville	François	Sciences physiques
22	Zeisler	Marie-Claude	Lettres
23	Chauve	Alain	Philosophie
24	Grosset	Raymond	AVS
25	Chevalier	Michèle	Mathématiques

Rang	Noms	Prénoms	Spécialité
26	Biard	Françoise	Anglais
27	Hébert	Alain	Sciences physiques
28	Le Guiner	François	AVS
29	Calamand	Claude	Sciences de la vie et de la Terre
30	Biard	Pierre	Histoire-géographie
31	Renard	Bernard	Anglais
32	Boudot	Jacques	Lettres
33	Roussin	Jean-Louis	Italien
34	Raimond	Danielle	Économie et gestion
35	Zanotti	Michel	Lettres
36	Léger	Daniel	Sciences physiques
37	Lefèvre	Marie-Josèphe	Anglais
38	Le Deroff-Ramognino	Ginette	Anglais
39	Sarrato	Georges	Sciences et techniques industrielles
40	Hoche	Georges	Mathématiques
41	Dofal	Michel	Mathématiques
42	Filipiak	Jean-Pierre	AVS
43	Le Bellegard	Michel	Sciences de la vie et de la Terre
44	Durandeu	Jean-Pierre	Sciences physiques
45	Bérenguier	Jean	EVS
46	Auriault	Michel	Sciences de la vie et de la Terre
47	Haitaian	Noël	Lettres
48	Labiche	Jacques	Éducation physique et sportive
49	Vidal	Jean-Jacques	Histoire-géographie
50	Levallois	Bruno	Arabe
51	Bontemps	Guy	Mathématiques
52	Boutte	Daniel	Mathématiques
53	Radigue	Marie-Claire	Anglais
54	Marchal	Jacques	AVS
55	Sivirine	Jean-Michel	AVS
56	Lacazedieu	Annie	Sciences de la vie et de la Terre
57	Jost	Rémy	Mathématiques
58	Verclytte	Jacques	AVS
59	Sere	Alain	Économie et gestion
60	Gaussent	Suzanne	Allemand
61	Gaspari	Émile	AVS
62	Brossard	James	Anglais
63	Prévoist	Alfred	EVS
64	Vangioni	Jean	Éducation physique et sportive
65	Markl	Liliane	Anglais
66	Chanteux	Magali	Arts plastiques
67	Mulet	Joseph	AVS
68	Bouard	François	Économie et gestion

Rang	Noms	Prénoms	Spécialité
69	Albericci	Jean-Dominique	AVS
70	Milhaud	Nadine	Mathématiques
71	Derlon	Alain	Éducation physique et sportive
72	Valadas	Michel	AVS
73	Salin	Gérard	AVS
74	Nolibos	Alain	Histoire-géographie
75	Thévenet	Serge	AVS
76	David	Jean	AVS
77	Eyrard	Jean-Paul	AVS
78	Gilly	Daniel	AVS
79	Legras	Jean-Claude	AVS
80	Thomas	Robert	AVS
81	Hureau	Michel	Économie et gestion
82	Merlin	Jean-Louis	AVS
83	Pierrot	Michel	Histoire-géographie
84	Coat	Georges	AVS
85	Marceau	Michel	Anglais
86	Gleyze	Liliane	EVS
87	Jacob	Chantal	Mathématiques
88	Boucher	Michel	EVS
89	Delaunay	Michel	Éducation physique et sportive
90	Roche	Jean	Éducation physique et sportive
91	Modestine	Eugène	Espagnol
92	Aubertin	Claude	Allemand
93	Basso	Charles	AVS
94	Dufour-Duboc	Claude	Sciences physiques
95	Videaud	André	Sciences de la vie et de la Terre
96	Ceard	Marie-Thérèse	Lettres
97	Du Val	Jean-Marie	Lettres
98	Villetelle	Pierre	Sciences et techniques industrielles
99	Prunet	René	Sciences physiques
100	Caillon	Michel	Sciences de la vie et de la Terre
101	Laffitte	Jean-Paul	Lettres
102	Marcelin	Jacques	Anglais
103	Ansart	Francis	EVS
104	Bodineau	Jacques	AVS
105	Harsany	François	Sciences et techniques industrielles
106	Wallon	Jean	Sciences physiques
107	Pauliat	Ginette	Lettres
108	Gavini	Christian	AVS
109	Maruenda	Jacques	Économie et gestion
110	Bert	René	Sciences et techniques industrielles
111	Mimbielle	Jean	Histoire-géographie

Rang	Noms	Prénoms	Spécialité
112	Clergue	Christiane	Sciences et techniques industrielles - biochimie biologie
113	Lambert	Liliane	Lettres
114	Blaise	Jean-Pierre	Éducation musicale
115	Auliard	Jacques	AVS
116	Blachère	Michel	AVS
117	Neplaz	Jacques	SVT
118	Piat	Bernard	SVT
119	Muller	Paul	Éducation physique et sportive
120	Mauclerc	Jean-Claude	Sciences et techniques industrielles
121	Guiot	Daniel	AVS
122	Lepetit	Hélène	Mathématiques
123	Pellerano	Jean	AVS
124	Pernet	Daniel	Éducation physique et sportive
125	Guillou	Jean-Claude	Sciences de la vie et de la terre
126	Plazanet	Henri	Sciences et techniques industrielles
127	Quere	Bernard	Sciences et techniques industrielles

**TABLEAU
D'AVANCEMENT**

NOR : MEND0302604A

ARRÊTÉ DU 20-11-2003

MEN
DE B2

Inscription à la hors-classe du corps des IA-IPR - année 1999

■ Par arrêté du ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche en date du 20 novembre 2003, les inspecteurs d'académie-

inspecteurs pédagogiques régionaux de la classe normale dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement à la hors-classe du corps des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux, au titre de l'année 1999 :

Rang	Noms	Prénoms	Spécialité
1	Calderon	Claire	EVS
2	Claus	Philippe	Histoire-géographie
3	Coutarel	Yves-Louis	Mathématiques
4	Hagnerelle	Michel	Histoire-géographie
5	Vetticoz	Gisèle	Mathématiques
6	Goursaud	Alain	Sciences physiques
7	Horn	Max	Sciences physiques
8	Brault	Michel	AVS
9	Cayol	Jean-Claude	Sciences et techniques industrielles
10	Eschenlohr	Élisabeth	AVS
11	Ferry	Françoise	EVS
12	Tourrette	Jean-Noël	Espagnol
13	Issaurat-Deslaef	Marie-Louise	Lettres
14	Denisot	Jean-Paul	Lettres
15	Tschudy	André	Sciences physiques

Rang	Noms	Prénoms	Spécialité
16	Tronet	Daniel	Mathématiques
17	Viricel	Michèle	Anglais
18	Poncelet	Michel	Sciences physiques
19	Kuhn	Jean-Georges	Allemand
20	Favelier	Jean	Sciences et techniques industrielles - biochimie biologie
21	Boulanger	Jean-Claude	Sciences et techniques industrielles
22	Denquin	Robert	AVS
23	Lechair	Michel	AVS
24	Le Bourhis	Jean-François	Sciences physiques
25	Mantin	Marie-Christine	Sciences physiques
26	Naze	Yves	AVS
27	Lagoutte	Daniel	Arts plastiques
28	Bonnard	Jean-Michel	Éducation physique et sportive
29	Thizon	Mireille	Sciences et techniques industrielles - sciences médico sociales
30	Maniak	Richard	Économie et gestion
31	Prat	Didier, Yvon	Sciences et techniques industrielles
32	Desvaux-Bollier	Marie-Françoise	Lettres
33	Eisenbeis	Michèle	Éducation physique et sportive
34	Saraf	Jacques	Économie et gestion
35	Barbier	Pierre, Joseph	Sciences physiques
36	Serre	Pierre	Lettres
37	Dubail	André	Lettres
38	Weiss	Volker	Allemand
39	Blouin	Daniel	Mathématiques
40	Morisset	Michel	Lettres
41	Menant	Guy	Sciences de la vie et de la Terre
42	Boulineau	Alain	EVS
43	Millet	Brigitte	Allemand
44	Murgier	Thierry	Mathématiques
45	Roques	Andrée	Éducation physique et sportive
46	Goyeau	Patrick	Sciences et techniques industrielles
47	Geillon	René	AVS
48	Cornado	Danièle	Anglais
49	Cahuzac	René	Sciences et techniques industrielles
50	Miralles	Louis	AVS
51	Jeanjean	Pierre	AVS
52	Ménard	André	Histoire-géographie
53	Vignaud	Jean-Claude	Anglais
54	Puzo	Jean	Mathématiques
55	Baratier-Buisson	André	Histoire-géographie

Rang	Noms	Prénoms	Spécialité
56	Billiet	Jean-Claude	Économie et gestion
57	Maître	Jean-Luc	Anglais
58	Martin	Michelle	Lettres
59	Kessous	Jaki	Hébreu
60	Larbaut	Christian	AVS
61	Lecarpentier	Patrice	Sciences physiques
62	Rouanet	Jean-Claude	AVS
63	Werle	Gérard	Anglais
64	Caron	Jacques	Mathématiques
65	Lallement	Brigitte	Anglais
66	Pomme	Hélène	Histoire-géographie
67	Langrognat	Jean-Louis	Arts plastiques
68	Biton	Jean-Paul	AVS
69	Boulay	Yannick	Lettres
70	Maury	Jean-François	AVS
71	Capdeville	Josette	Économie et gestion
72	Guely	Jean-Philippe	Sciences et techniques industrielles
73	Etchegaray	Monique	Mathématiques
74	Dussaussois	Daniel	Mathématiques
75	De Cointet	Michel	Mathématiques
76	Armand	Danielle	Éducation physique et sportive
77	Guerraz	Pierre	AVS
78	Beniamino	Jean-Claude	Mathématiques
79	Ondarsuhu	Michel	AVS
80	Citterio	Jean-Claude	Mathématiques
81	Roche	Christian	Histoire-géographie
82	Marie-Jeanne	Gustave	Sciences physiques
83	Jolly	Évelyne	Espagnol
84	Morin	Jean-Claude	Histoire-géographie
85	Neant	Hubert	Histoire-géographie
86	Guerrucci	Jean-Joseph	EVS
87	Garcias	Jacques	Espagnol
88	Collas	Roger	Russe
89	Dessons	Claude	Éducation physique et sportive
90	Briet	Guy	Anglais
91	Baizeau	Marcel	Arts plastiques
92	Midan	Michel	Anglais

**TABLEAU
D'AVANCEMENT**

NOR : MEND0302605A

ARRÊTÉ DU 20-11-2003

MEN
DE B2

Inscription à la hors-classe du corps des IA-IPR - année 2000

■ Par arrêté du ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche en date du 20 novembre 2003, les inspecteurs d'académie-

inspecteurs pédagogiques régionaux de la classe normale dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement à la hors-classe du corps des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux, au titre de l'année 2000 :

Rang	Noms	Prénoms	Spécialité
1	Peurière	Paul	Anglais
2	Vaschalde	André	Sciences physiques
3	Hervé	Jean-Claude	Sciences de la vie et de la Terre
4	Flayac	Christian	AVS
5	Delaire	Guy	AVS
6	Avet	Jean-Michel	Anglais
7	Denand	Jean	Allemand
8	Aumont	Bernard	AVS
9	Bessière	Bernard	AVS
10	Dahan	Maurice	Économie et gestion
11	Guiot	Paul	AVS
12	Reichel	Monique	AVS
13	Chabannes	Roland	Lettres
14	Jourdan	Robert	Allemand
15	Kelle	Michel	Lettres
16	Coadou	Jean Ronan	AVS
17	Swit	Jean	Économie et gestion
18	Boulenc	Jacques	AVS
19	Lacampagne	Jean	AVS
20	Perraudin	Claude	Sciences physiques
21	Bartolommei	Albert	AVS
22	Semper	Jacques	AVS
23	Schmidt	Jean	Éducation physique et sportive
24	Boubila	Jacques	Mathématiques
25	Aliaga	Elisabeth	Espagnol
26	Platier	Alain	Éducation physique et sportive
27	Favier	Daniel	Italien
28	Wytteman	Jean-Pierre	Histoire-géographie
29	Thabaret	Jean-Paul	Mathématiques
30	Marty	Jacques	Lettres

Rang	Noms	Prénoms	Spécialité
31	Orhan	Jean-Pierre	AVS
32	Marchal	Jeanne	Mathématiques
33	Trochu	Claude	AVS
34	Maisonneuve	Guy	Lettres
35	Cedelle	Michèle	AVS
36	Pellaumail	Christian	AVS
37	Jacq	Joëlle	Sciences physiques
38	Spisser	Marcel	Histoire-géographie
39	Sauget	Marc	Sciences physiques
40	Pigeassou	Jean	AVS
41	Pouliquen	Robert	Histoire-géographie
42	Grandjean	André	Sciences et techniques industrielles
43	Devancia-Holive	Irène	Lettres
44	Delavoet	Guy	Économie et gestion
45	Petitcolas	Christian	Économie et gestion
46	Bafaro	Georges	Lettres
47	Gamboa	Mario	Portugais
48	Rivière	Robert	AVS

NOMINATION

NOR : MEND0302608A

ARRÊTÉ DU 17-11-2003

MEN
DE A2

DAFPIC de l'académie de Clermont-Ferrand

■ Par arrêté du ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche en date du 17 novembre 2003, M. Michel Rage,

inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional, est nommé délégué académique à la formation continue (DAFPIC) de l'académie de Clermont-Ferrand, à compter du 1er septembre 2003.

NOMINATIONS

NOR : MEND0302602A

ARRÊTÉ DU 20-11-2003

MEN
DE B2

CAPN des inspecteurs de l'éducation nationale

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod. ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. 82-451 du 28-5-1982 mod. ; D. n° 90-675 du 18-7-1990 mod. ; A. du 24-1-2001

Article 1 - L'article 1 de l'arrêté du 24 janvier 2001 susvisé est **modifié** comme suit :

Au titre des représentants de l'administration

Titulaires

Au lieu de : M. Yves Guérin, inspecteur général de l'éducation nationale,

lire : Mme Martine Safra, inspectrice générale de l'éducation nationale.

Au lieu de : M. Jean Figarella, inspecteur général de l'éducation nationale,

lire : M. Jacques Saraf, inspecteur général de l'éducation nationale.

Suppléants

Au lieu de : M. François Dumas, chargé de l'intérim à la direction de l'encadrement,

lire : M. François Dumas, chef de service, adjoint à la directrice de l'encadrement.

Au lieu de : M. Jean-François Cuisinier, chef du service des formations à la direction de l'enseignement scolaire,

(suite
de la
page
2692)

lire : M. Jean-François Cuisinier, chef de service, adjoint au directeur de l'enseignement scolaire, chargé du service des formations.

Au titre des représentants du personnel

Titulaires

- Hors-classe

Au lieu de : Mme Renée Hasiak, académie de Lille,

lire : M. Daniel Gauchon, académie de Bordeaux.

Au lieu de : M. Luc Dedessus Le Moustier, académie de Rennes,

lire : M. Michel Uffredi, académie de Paris.

Suppléants

- Hors classe

Au lieu de : M. Daniel Gauchon, académie de Bordeaux,

lire : M. Bernard Lespes, académie de Bordeaux.

Au lieu de : M. Michel Uffredi, académie de Paris,

lire : M. Jean-Louis Molie, académie de Grenoble. Le reste sans changement.

Article 2 - La directrice de l'encadrement est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 20 novembre 2003

Pour le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche et par délégation,

La directrice de l'encadrement
Marie-France MORAUX

NOMINATIONS

NOR : MENP0302573A
à NOR : MENP0302578A

ARRÊTÉS DU 17-11-2003

MEN
DPE A1

CAPN de certains personnels enseignants, d'éducation et d'orientation

NOR : MENP0302573A

PROFESSEURS AGRÉGÉS

Modificatif à A. du 20-1-2003

Vu D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod. ; D. n° 84-914

du 10-10-1984 mod. ; A. du 2-8-2002 ; A. du 20-1-2003 mod.

Article 1 - L'arrêté du 20 janvier 2003 susvisé est **modifié** ainsi qu'il suit :

A - Représentants de l'administration

c) Membres deuxièmes suppléants

- Mme Jannin Patricia, attachée principale d'administration centrale, en remplacement de M. Wieme Francis.

- Mme Delacroix Isabelle, attachée principale d'administration centrale, en remplacement de Mme Damiot-Marcou Colette.

B - Représentants élus du personnel

b) Membres premiers suppléants

2 - Classe normale

- M. Aguilar Gilbert, lycée A. Benoit, L'Isle-sur-Sorgue (84), en remplacement de

Mme Veyer Catherine.

c) Membres deuxièmes suppléants

2 - Classe normale

- M. Edel Jean-Michel, collège Georges Pompidou, Murat (15), en remplacement de M. Aguilar Gilbert.

Article 2 - Le directeur des personnels enseignants est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au B.O.

Fait à Paris, le 17 novembre 2003

Pour le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche et par délégation,

Le directeur des personnels enseignants
Pierre-Yves DUWOYE

NOR : MENP0302574A

PROFESSEURS CERTIFIÉS, ADJOINTS D'ENSEIGNEMENT, CHARGÉS D'ENSEIGNEMENT

Modificatif à A. du 20-1-2003

Vu D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod. ; D. n° 84-914

du 10-10-1984 mod. ; A. du 2-8-2002 ; A. du 20-1-2003 mod.

Article 1 - L'arrêté du 20 janvier 2003 susvisé est **modifié** ainsi qu'il suit :

A - Représentants de l'administration

a) Membres titulaires

- Mme Jannin Patricia, attachée principale d'administration centrale, en remplacement de M. Bottin Jean.

b) Membres premiers suppléants

- Mme Dupont Catherine, attachée d'administration centrale, en remplacement de M. Wieme Francis.

- Mme Andriamahenina Catherine, attachée d'administration scolaire et universitaire, en remplacement de M. Figarella Jean.

- Mme Delacroix Isabelle, attachée principale d'administration centrale, en remplacement de Mme Damiot-Marcou Colette.

Article 2 - Le directeur des personnels enseignants est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au B.O.

Fait à Paris, le 17 novembre 2003

Pour le ministre de la jeunesse,

de l'éducation nationale et de la recherche
et par délégation,

Le directeur des personnels enseignants
Pierre-Yves DUWOYE

NOR : MENP0302575A

PROFESSEURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE ET CHARGÉS D'ENSEIGNEMENT D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Modificatif à A. du 20-1-2003

Vu D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod. ; D. n° 84-914 du 10-10-1984 mod. ; A. du 2-8-2002 ; A. du 20-1-2003 mod.

Article 1 - L'arrêté du 20 janvier 2003 susvisé est **modifié** ainsi qu'il suit :

I - Commission administrative paritaire nationale du corps des professeurs d'éducation physique et sportive

A - Représentants de l'administration

c) Membres deuxièmes suppléants

- M. Grévoz Jean, attaché principal d'administration centrale, en remplacement de Mme Damiot-Marcou Colette.

Article 2 - Le directeur des personnels enseignants est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au B.O.

Fait à Paris, le 17 novembre 2003

Pour le ministre de la jeunesse,
de l'éducation nationale et de la recherche
et par délégation,

Le directeur des personnels enseignants
Pierre-Yves DUWOYE

NOR : MENP0302576A

PROFESSEURS DE LYCÉE PROFESSIONNEL

Modificatif à A. du 20-1-2003

Vu D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod. ; D. n° 87-495

du 3-7-1987 mod. ; A. du 2-8-2002 ; A. 20-1-2003 mod.

Article 1 - L'arrêté du 20 janvier 2003 susvisé est **modifié** ainsi qu'il suit :

A - Représentants de l'administration

a) Membres titulaires

- Mme Jannin Patricia, attachée principale d'administration centrale, en remplacement de M. Bottin Jean.

c) Membres deuxièmes suppléants

- Mme Delacroix Isabelle, attachée principale d'administration centrale, en remplacement de Mme Damiot-Marcou Colette.

Article 2 - Le directeur des personnels enseignants est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au B.O.

Fait à Paris, le 17 novembre 2003

Pour le ministre de la jeunesse,
de l'éducation nationale et de la recherche
et par délégation,

Le directeur des personnels enseignants
Pierre-Yves DUWOYE

NOR : MENP0302577A

CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION

Modificatif à A. du 20-1-2003

Vu D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod. ; D. n° 87-496 du 3-7-1987 mod. ; A. du 2-8-2002 ; A. du 20-1-2003 mod.

Article 1 - L'arrêté du 20 janvier 2003 susvisé est **modifié** ainsi qu'il suit :

A - Représentants de l'administration

a) Membres titulaires

- M. Goulier Marcel, attaché principal d'admini-

nistration centrale, en remplacement de M. Hervouet Jérôme.

b) Membres premiers suppléants

- Au lieu de "M. Cerfontaine Jean-Yves, inspecteur général de l'éducation nationale", lire "M. Cerfontaine Jean-Yves, chargé d'une mission d'inspection générale".

- Mme Delacroix Isabelle, attachée principale d'administration centrale, en remplacement de M. Goulier Marcel.

c) Membres deuxièmes suppléants

- Au lieu de "M. Croissandeau Jean-Michel, inspecteur général de l'éducation nationale", lire "M. Croissandeau Jean-Michel, chargé d'une mission d'inspection générale".

- M. Grévoz Jean, attaché principal d'administration centrale, en remplacement de Mme Damiot-Marcou Colette.

Article 2 - Le directeur des personnels enseignants est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au B.O.

Fait à Paris, le 17 novembre 2003
Pour le ministre de la jeunesse,
de l'éducation nationale et de la recherche
et par délégation,
Le directeur des personnels enseignants
Pierre-Yves DUWOYE

NOR : MENP0302578A

DIRECTEURS DE CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION ET CONSEILLERS D'ORIENTATION-PSYCHOLOGUES

Modificatif à A du 20-1-2003

Vu D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod. ; D. n° 91-973 du 23-9-1991 mod. ; A. du 2-8-2002 ; A. du 20-1-2003 mod.

Article 1 - L'arrêté du 20 janvier 2003 susvisé est **modifié** ainsi qu'il suit :

A - Représentants de l'administration

a) Membres titulaires

Au lieu de "M. Denquin Robert, inspecteur général de l'éducation nationale", lire "M. Denquin Robert, chargé de mission auprès de l'inspection générale".

Article 2 - Le directeur des personnels enseignants est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au B.O.

Fait à Paris, le 17 novembre 2003
Pour le ministre de la jeunesse,
de l'éducation nationale et de la recherche
et par délégation,
Le directeur des personnels enseignants
Pierre-Yves DUWOYE

NOMINATIONS	NOR : MENA0302599A	ARRÊTÉ DU 17-11-2003	MEN DPMA B4
--------------------	--------------------	----------------------	----------------

CAPN des attachés d'administration scolaire et universitaire

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L; n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod. ; D. n° 83-1033 du 3-12-983 mod. ; D. n° 2003-317 du 7-4-2003 ; A. du 7-4-2003 ; A. du 7-5-2001 mod. par arrêtés du 13-9-2001, 5-12-2002, 24-3-2003 et 29-4-2003 ; PV du 16-10-2003

Article 1 - Les dispositions de l'arrêté en date du 7 mai 2001 susvisé relatives à la composition de la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des attachés d'administration scolaire et universitaire sont modifiées comme suit, en ce qui concerne les représentants

de l'administration et du personnel :

Représentants de l'administration

Représentants titulaires

Au lieu de : Mme Pélissier Chantal, chargée de l'intérim de chef de service, adjointe au directeur des personnels, de la modernisation et de l'administration,

lire : Mme Pélissier Chantal, chef de service, adjointe au directeur des personnels, de la modernisation et de l'administration.

Au lieu de : M. Ramond Didier, secrétaire général de l'université Paris III - Sorbonne Nouvelle,

lire : M. Gay Gilles, secrétaire général de l'université Paris X, Nanterre.

Représentants suppléants

Au lieu de : Mme Saillant Danielle, sous-directrice des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux, de santé, des bibliothèques et des musées à la direction des personnels, de la modernisation et de l'administration,

lire : M. Ramond Didier, ingénieur de recherche, chargé de la sous-direction des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux, de santé, des bibliothèques et des musées à la direction des personnels, de la modernisation et de l'administration.

Au lieu de : M. Garnier Philippe, sous-directeur de la gestion des ressources humaines pour l'administration centrale à la direction des personnels, de l'administration et de la modernisation,

lire : Mme Saillant Danielle, sous-directrice de la gestion des ressources humaines pour l'administration centrale à la direction des personnels, de la modernisation et de l'administration.

Au lieu de : Mme Jusserand Marie-José, adjointe au chef du bureau de la modernisation et de l'action territoriale au ministère des sports,

lire : Mme Berger-Aumont Valérie, adjointe au chef du bureau de la modernisation et de l'action territoriale au ministère des sports.

Représentants du personnel

Représentants titulaires

- Mme Tripogney Janine, attachée principale de 1ère classe, en remplacement de M. Oltra Marcel ;

- Mme David Élisabeth, attachée d'administration scolaire et universitaire, en remplacement de Mme Millet Ghislaine.

Représentants suppléants

- Mme Fontana Michèle, attachée principale de 1ère classe, en remplacement de Mme Pétrescou Michèle ;

- M. Forestie Jean-Marc, attaché principal de 1ère classe, en remplacement de Mme Tripogney Janine ;

- M. Muselli Daniel, attaché d'administration scolaire et universitaire, en remplacement de Mme David Élisabeth.

Article 2 - Le directeur des personnels, de la modernisation et de l'administration est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 17 novembre 2003

Pour le ministre de la jeunesse,
de l'éducation nationale et de la recherche
et par délégation,

Le directeur des personnels,
de la modernisation et de l'administration
Dominique ANTOINE

NOMINATIONS

NOR : MENA0302600A

ARRÊTÉ DU 7-11-2003

MEN
DPMA B6

CAP des assistants des bibliothèques

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod. ; D. n° 2001-326 du 13-4-2001 ; A. du 11-6-2001 ; PV du 28-10-2003

Article 1 - Sont nommés membres de la commission administrative paritaire des assistants des bibliothèques :

1 - Représentants de l'administration

Membres titulaires

- M. Dominique Antoine, directeur des personnels, de la modernisation et de l'administration

au ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, président.

- Mme Chantal Péliissier, chef de service, adjointe au directeur des personnels, de la modernisation et de l'administration au ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche.

- Mme Lydia Mérigot, conservatrice générale, chargée de missions d'inspection générale des bibliothèques.

- Mme Claudine Lieber, conservatrice générale, chargée de missions d'inspection générale des bibliothèques.

- Mme Laurence Boitard, chef du bureau des affaires générales à la direction du livre et de la

lecture au ministère de la culture et de la communication.

- Mme Claire Vayssade, chargée de mission auprès du sous-directeur des bibliothèques et de la documentation à la direction de l'enseignement supérieur au ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche.

Membres suppléants

- M. Didier Ramond, chargé de la sous-direction des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux, de santé, des bibliothèques et des musées au ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche.

- Mlle Joëlle Claud, chef du bureau de la coordination documentaire à la direction de l'enseignement supérieur au ministère de la jeunesse,

de l'éducation nationale et de la recherche.

- M. Bertrand Wallon, directeur délégué aux ressources humaines à la Bibliothèque nationale de France.

- M. Gérard Grunberg, directeur de la Bibliothèque publique d'information.

- Mme Marie-Paule Guyétant, chef du bureau des personnels des bibliothèques et des musées à la direction des personnels, de la modernisation et de l'administration au ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche.

- M. Frédéric Maurel, adjoint au chef du bureau des personnels des bibliothèques et des musées à la direction des personnels, de la modernisation et de l'administration au ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche.

2 - Représentants du personnel

	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Assistant des bibliothèques de classe exceptionnelle	Anne Ducomet BNF Françoise Knybuhler SCDU Paris XI	Marc Dufetre BMIU Clermont II Évelyne Rivoire SCDU Lyon I
Assistant des bibliothèques de classe supérieure	Francine Roynette BIU Montpellier I II III Anne-Marie Pavillard BDIC	Janine Schaefer Centre techn. du livre de l'ens. supérieur Élisabeth Gouet BU Marne-la-Vallée
Assistant des bibliothèques de classe normale	Hervé Petit SICD Toulouse I Yann Foucaud SCDU Toulouse I	Nicole Zouari BU Évry-Val d'Essonne Claude Heiligenstein BDP Doubs

Article 2 - Ces dispositions prennent effet à compter de la date du présent arrêté.

Article 3 - Le directeur des personnels, de la modernisation et de l'administration est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au B.O.

Fait à Paris, le 7 novembre 2003
Pour le ministre de la jeunesse,

de l'éducation nationale et de la recherche
et par délégation,

Pour le directeur des personnels,
de la modernisation et de l'administration,
Le chargé de la sous-direction des personnels
ingénieurs, administratifs, techniques,
ouvriers, sociaux, de santé, des bibliothèques
et des musées

Didier RAMOND

INFORMATIONS GÉNÉRALES

**VACANCE
D'EMPLOI**

NOR : MENDO302579V

AVIS DU 20-11-2003

**MEN
DE A2**

Secrétaire général de l'université Paris IV Sorbonne

■ L'emploi de secrétaire général d'établissement public d'enseignement supérieur (SGEPES) de l'université Paris IV Sorbonne est susceptible d'être vacant.

Établissement public d'enseignement supérieur, cette université accueille des formations de lettres et sciences humaines du 1er au 3ème cycle. Elle compte 25 000 étudiants, 820 enseignants, 450 IATOS et personnels de bibliothèque. Elle est composée de 16 UFR, d'une école interne, et de 7 écoles doctorales regroupant une centaine d'équipes de recherche, réparties sur 12 sites d'implantation. Elle est dotée d'un budget de plus de 30 millions d'euros et d'un patrimoine bâti de 61 000 m².

Le secrétaire général contribue, sous l'autorité du président, au sein de l'équipe de direction, à l'élaboration de la politique de l'établissement ; il participe à la définition des conditions de son application impulse et pilote sa mise en œuvre. Il exerce une fonction de conseil, auprès du président, pour assurer l'interface entre les domaines pédagogique, technique et financier. Il assure, dans ces domaines, l'analyse et la synthèse des données nécessaires à la prise de décision.

Il est responsable de l'ensemble des services administratifs et techniques qu'il coordonne, organise et modernise. Il encadre l'ensemble des personnels IATOS et participe à la gestion

des enseignants-chercheurs.

Outre les compétences managériales, techniques et financières attendues dans l'exercice de sa mission, le secrétaire général allie des qualités relationnelles et d'organisation à une grande capacité de travail. Il doit faire preuve d'une forte aptitude à la conduite du changement et à la négociation ainsi qu'à l'écoute et à la communication.

L'université Paris IV Sorbonne relève du groupe II des emplois de secrétaire général d'établissement public d'enseignement supérieur. Cet emploi, doté de l'échelonnement indiciaire 801-1015, est ouvert, conformément aux dispositions prévues par l'article 2 du décret n° 70-1094 du 30 novembre 1970 modifié fixant les conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de SGEPES :

- aux fonctionnaires des corps recrutés par la voie de l'École nationale d'administration ;

- aux fonctionnaires nommés :

. dans un emploi de secrétaire général d'académie ;

. dans un emploi de secrétaire général d'administration scolaire et universitaire ;

. dans un emploi de directeur adjoint ou dans un emploi de sous-directeur du Centre national des œuvres universitaires et scolaires ;

. dans un emploi de directeur de centre régional ou de centre local des œuvres universitaires et scolaires ;

- aux conseillers d'administration scolaire et universitaire ayant accompli au moins dix ans

de services effectifs en catégorie A et qui soit appartiennent à la hors-classe du corps, soit ont atteint au moins le cinquième échelon de la classe normale ;

- aux fonctionnaires civils de l'État, des collectivités territoriales ou des établissements publics qui en dépendent, appartenant à un corps, à un cadre d'emplois ou à un emploi administratifs ou techniques classés dans la catégorie A dont l'indice terminal est au moins égal à l'indice brut 966, ayant accompli au moins dix ans de services effectifs en catégorie A et ayant atteint au moins l'indice brut 705.

Cet emploi bénéficie d'une NBI de 50 points. Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae détaillé avec photographie, d'une lettre de motivation et d'une copie du dernier arrêté d'avancement d'échelon, doivent parve-

nir par la voie hiérarchique, **dans un délai de trois semaines** à compter de la parution du présent avis au B.O. au ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, direction de l'encadrement, bureau des emplois fonctionnels et des carrières, DE A2, 142, rue du Bac, 75357 Paris cedex 07.

Les candidats doivent également faire parvenir directement un exemplaire de leur dossier de candidature au ministère, à l'adresse précisée ci-dessus, ainsi qu'un exemplaire à l'établissement concerné, à M. le président de l'université Paris IV Sorbonne, 1, rue Victor Cousin, 75230 Paris cedex 05, tél. 01 40 46 25 29, fax 01 40 46 25 12.

Des informations complémentaires sur l'emploi de SGEPEs sont disponibles sur le site Evidens (<http://www3.education.gouv.fr/evidens/>).

**VACANCE
D'EMPLOI**

NOR : MEND0302580V

AVIS DU 20-11-2003

**MEN
DE A2**

S **GASU de l'inspection académique de la Marne**

■ L'emploi de secrétaire général d'administration scolaire et universitaire de l'inspection académique de la Marne est vacant.

Le département de la Marne scolarise plus de 110 000 élèves répartis dans 643 écoles, 62 collèges, 38 lycées et lycées professionnels publics et privés. Il compte 3 710 enseignants du premier degré public et 5 377 du second degré ainsi que 1 950 personnels IATOS.

Collaborateur direct de l'inspectrice d'académie, directrice des services départementaux de l'éducation nationale, le secrétaire général assure sous son autorité la direction des services administratifs de l'inspection académique (100 personnels ATOS). Il a vocation à l'assister ou à la représenter dans les réunions de groupes de travail, CAPD, CTPD, préfecture, rectorat, collectivités locales.

Associé à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique académique et départementale, le secrétaire général doit porter intérêt à tous les domaines de l'action éducative sans notamment négliger le domaine pédagogique.

Il est amené à participer à de nombreuses instances. Il doit faire preuve d'une grande capacité relationnelle imposée par la multiplicité des interlocuteurs et des missions.

Ce poste, qui exige une grande disponibilité, requiert par ailleurs une bonne expérience administrative, des connaissances juridiques, le sens du travail en équipe et de réelles qualités d'organisation et communication.

Cet emploi qui est doté de l'échelonnement indiciaire 801-1015 brut, est ouvert :

- aux fonctionnaires des corps recrutés par la voie de l'École nationale d'administration ;
- aux fonctionnaires nommés dans un autre emploi fonctionnel d'encadrement administratif (secrétaire général d'académie, secrétaire général d'établissement public d'enseignement supérieur, directeur adjoint ou sous-directeur du Centre national des œuvres universitaires et scolaires, directeur de centre régional ou de centre local des œuvres universitaires et scolaires) ;
- aux conseillers d'administration scolaire et universitaire ayant accompli au moins dix ans de services effectifs en catégorie A et soit

appartenant à la hors-classe du corps, soit ayant atteint au moins le cinquième échelon de la classe normale ;

- aux fonctionnaires civils de l'État, des collectivités territoriales ou des établissements publics qui en dépendent, appartenant à un corps, à un cadre d'emplois ou un emploi administratif, technique, de direction ou d'inspection classé dans la catégorie A dont l'indice terminal est au moins égal à l'indice brut 966, ayant accompli au moins dix ans de services effectifs en catégorie A et ayant atteint au moins l'indice but 705.

L'emploi est classé dans le groupe II des emplois de secrétaire général d'administration scolaire et universitaire en ce qui concerne l'indemnité de responsabilité administrative (décret n° 2002-182 du 12 février 2002 et arrêtés des 23 avril 2002 et 27 décembre 2002).

L'emploi de SGASU ouvre droit à une NBI de 50 points.

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae, doivent parvenir par la voie hiérarchique **dans un délai de quinze jours** à compter de la publication du présent avis au B.O., au ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, direction de l'encadrement, sous-direction de la gestion prévisionnelle et des missions de l'encadrement, bureau des emplois fonctionnels et des carrières (DE A2), 142, rue du Bac, 75357 Paris SP 07.

Un double des candidatures devra être expédié directement au bureau DE A2 ainsi qu'à Mme l'inspectrice d'académie, directrice des services départementaux de l'éducation nationale de la Marne, cité administrative Tirlet, 51036 Châlons-en-Champagne cedex, tél. 03 26 68 60 00, fax 03 26 21 25 39.

**VACANCE
D'EMPLOI**

NOR : MEND0302581V

AVIS DU 20-11-2003

**MEN
DE A2**

S GASU de l'inspection académique de la Haute-Marne

■ L'emploi de secrétaire général d'administration scolaire et universitaire de l'inspection académique de la Haute-Marne est vacant.

Le département de la Haute-Marne scolarise plus de 28 700 élèves répartis dans 320 écoles, 24 collèges, 10 lycées d'enseignement général, technologique ou professionnel et un établissement régional d'enseignement adapté. Il compte 1 220 postes d'enseignants du premier degré public.

Collaborateur direct de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale, le secrétaire général assure sous son autorité la direction des services administratifs de l'inspection académique (50 personnels ATOS). Il a vocation à l'assister ou à le représenter dans les réunions de groupes de travail, CAPD, CTPD, préfecture, rectorat, collectivités locales.

Associé à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique académique et départementale, le

secrétaire général doit porter intérêt à tous les domaines de l'action éducatrice sans négliger le domaine pédagogique.

Il est amené à participer à de nombreuses instances. Il doit faire preuve d'une grande capacité relationnelle imposée par la multiplicité des interlocuteurs et des missions.

Ce poste, qui exige une grande disponibilité, requiert par ailleurs une bonne expérience administrative, des connaissances juridiques, le sens du travail en équipe et de réelles qualités d'organisation et de communication.

Cet emploi, doté de l'échelonnement indiciaire 801-1015 brut, est ouvert :

- aux fonctionnaires des corps recrutés par la voie de l'École nationale d'administration,
- aux fonctionnaires nommés dans un autre emploi fonctionnel d'encadrement administratif (secrétaire général d'académie, secrétaire général d'établissement public d'enseignement supérieur, directeur adjoint ou sous-directeur du Centre national des œuvres universitaires et scolaires, directeur de centre régional ou de centre

local des œuvres universitaires et scolaires) ;
- aux conseillers d'administration scolaire et universitaire ayant accompli au moins dix ans de services effectifs en catégorie A et soit appartenant à la hors classe du corps, soit ayant atteint au moins le cinquième échelon de la classe normale ;

- ainsi qu'aux fonctionnaires civils de l'État, des collectivités territoriales ou des établissements publics qui en dépendent, appartenant à un corps, à un cadre d'emplois ou un emploi administratif, technique, de direction ou d'inspection classé dans la catégorie A dont l'indice terminal est au moins égal à l'indice brut 966, ayant accompli au moins dix ans de services effectifs en catégorie A et ayant atteint au moins l'indice brut 705.

L'emploi est classé dans le groupe II des emplois de secrétaire général d'administration scolaire et universitaire en ce qui concerne l'indemnité

de responsabilité administrative (décret n° 2002-182 du 12 février 2002 et arrêtés des 23 avril 2002 et 27 décembre 2002).

L'emploi de SGASU ouvre droit à une NBI de 50 points.

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae, doivent parvenir par la voie hiérarchique **dans les 15 jours** qui suivent la date de la présente publication au B.O., au ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale, et de la recherche, direction de l'encadrement, bureau des emplois fonctionnels et des carrières, DE A2, 142, rue du Bac, 75357 Paris SP 07.

Un double des candidatures devra être expédié directement au bureau DE A2 ainsi qu'à M. l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Marne, 21, boulevard Gambetta, 52903 Chaumont, tél.03 25 30 51 00, fax 03 25 03 08 92.

**VACANCE
DE POSTE**

NOR : MENS0302566V

AVIS DU 17-11-2003

**MEN
DES**

Directeur de l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur

■ Les fonctions de directeur de l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES), établissement public national à caractère administratif sis à Montpellier (décret n° 94-921 du 24 octobre 1994) seront vacantes à compter du 1er février 2004.

Établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur, l'ABES assure le pilotage, la maintenance et le développement du catalogue collectif de l'enseignement supérieur, SUDOC. Elle coordonne le traitement documentaire des collections et veille à la normalisation du catalogage et de l'indexation. Elle assure la gestion et le développement des systèmes et applications informatiques nécessaires à l'exercice de cette mission. Elle a vocation à mettre en œuvre tout dispositif visant à

mutualiser l'accès aux ressources documentaires des établissements d'enseignement supérieur. Elle coopère avec les organismes concourant aux mêmes fins, tant en France qu'à l'étranger. Son directeur est nommé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur pour une durée de trois ans renouvelable.

Toutes informations utiles peuvent être demandées au sous-directeur des bibliothèques et de la documentation (tél. 01 55 55 79 00).

Les dossiers de candidature, comprenant une lettre de candidature et un curriculum vitae détaillé, doivent parvenir par la voie hiérarchique au ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, direction de l'enseignement supérieur, sous-direction des bibliothèques et de la documentation, 99, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP, **dans un délai d'un mois** à compter de la date de publication du présent avis.

Par ailleurs, une copie du dossier devra être adressée directement à la même adresse.

**VACANCES
DE POSTES**

NOR : MEND0302582V

AVIS DU 20-11-2003

**MEN
DE A2**

Postes à l'École généraliste d'ingénieurs de Marseille

■ Un poste de secrétaire général d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (SGEPES) de l'École généraliste d'ingénieurs de Marseille est créé à compter du 1er janvier 2004.

L'École généraliste d'ingénieurs de Marseille (Egim) a été créée par le décret n° 2003-929 du 29 septembre 2003. Dotée d'un statut d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), l'Egim a vocation à devenir l'École centrale de Marseille. Elle est créée à partir des moyens de trois écoles d'ingénieurs, qui sont dissoutes, à savoir l'École nationale supérieure de physique de Marseille (ENSPM), l'École nationale supérieure de synthèse, procédés et ingénierie chimique d'Aix-Marseille (ENSSPICAM) et l'École supérieure de mécanique de Marseille (ESM2). Elle accueille 840 étudiants. Elle dispose d'environ 130 emplois de tous statuts et d'un budget annuel d'environ 7 millions d'euros.

Sous l'autorité du directeur de l'Egim, le secrétaire général est chargé de la gestion de l'établissement. Il pourra faire partie du comité de direction de l'Egim. À ce titre, il :

- participe à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de l'Egim, veille à son application opérationnelle en collaboration étroite avec les directeurs de services ;
- prend en charge et pilote, en accord avec la cellule de prospective, les actions innovantes d'amélioration et de modernisation de la gestion ;
- veille au respect des procédures et des calendriers ;
- assure la gestion des instances de l'établissement en participant à l'élaboration de l'ordre du jour des conseils statutaires, en veillant à l'instruction et à la préparation des dossiers et en assurant l'exécution des décisions prises ;
- contribue à la préparation et à l'exécution des contrats (contrat quadriennal, contrat plan État/région...);

- procède à l'organisation des élections dans le respect des textes législatifs et réglementaires ; exerce une fonction de conseil juridique dans les domaines d'activités de l'établissement (questions statutaires, contrats et conventions, activités de valorisation, marchés publics...). Outre la gestion patrimoniale de l'établissement, le titulaire participe à l'élaboration du budget et au suivi de son exécution. Il supervise la mise en place et le suivi de la politique de la direction en matière de ressources humaines et assure aussi l'organisation et le suivi du comité hygiène et sécurité.

Le secrétaire général est responsable du département secrétariat général qu'il coordonne, organise et modernise. Il anime une équipe d'environ 30 personnes, bénéficiant de statuts multiples, et participe à l'encadrement administratif de l'ensemble des personnels IATOS de l'établissement (environ 80 agents).

Le candidat devra posséder les qualités managériales nécessaires permettant de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de l'établissement : faculté d'encadrement, autorité, initiative, grand sens de l'écoute, force de conviction, dimension relationnelle et forte aptitude au travail en équipe. Il devra avoir des capacités d'analyse, de synthèse et de négociation et avoir de fortes compétences techniques, juridiques, financières et de gestion des ressources humaines.

L'Egim relève du groupe II des emplois de secrétaire général d'établissement public d'enseignement supérieur. Cet emploi, doté de l'échelonnement indiciaire 801-1015 est ouvert, conformément aux dispositions prévues par l'article 2 du décret n° 70-1094 du 30 novembre 1970 modifié fixant les conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de SGEPES :

- aux fonctionnaires des corps recrutés par la voie de l'École nationale d'administration,
- aux fonctionnaires nommés :
- . dans un emploi de secrétaire général d'académie ;

- . dans un emploi de secrétaire général d'administration scolaire et universitaire ;
- . dans un emploi de directeur adjoint ou dans un emploi de sous-directeur de Centre national des œuvres universitaires et scolaires ;
- . dans un emploi de directeur de centre régional ou de centre local des œuvres universitaires et scolaires ;
- aux conseillers d'administration scolaire et universitaire ayant accompli au moins dix ans de services effectifs en catégorie A et qui soit appartiennent à la hors-classe du corps, soit ont atteint au moins le cinquième échelon de la classe normale ;
- aux fonctionnaires civils de l'État, des collectivités territoriales ou des établissements publics qui en dépendent, appartenant à un corps, à un cadre d'emplois ou à un emploi administratif ou technique classé dans la catégorie A dont l'indice terminal est au moins égal à l'indice brut 966, ayant accompli au moins dix ans de services effectifs en catégorie A et ayant atteint au moins l'indice brut 705.

Cet emploi bénéficie d'une NBI de 50 points. Les candidatures éventuelles accompagnées d'un curriculum vitae détaillé avec photographie, d'une lettre de motivation et d'une copie du dernier arrêté d'avancement d'échelon, doivent parvenir par la voie hiérarchique **dans les 15 jours** qui suivent la date de la présente publication, au ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, direction de l'encadrement, bureau des emplois fonctionnels et des carrières, DE A2, 142, rue du Bac, 75357 Paris cedex 07.

Un double des candidatures sera expédié directement à la même adresse ainsi qu'à M. l'administrateur provisoire de l'École généraliste d'ingénieurs de Marseille (Egim), BP 142, 13383 Marseille cedex 13, tél. 04 91 28 28 98, fax 04 91 28 88 13.

Des informations complémentaires sur l'emploi de SGEPEs (référentiel, conditions statutaires d'accès, déroulement de la carrière et grilles indiciaires) sont disponibles sur le site Evidens (<http://www3.education.gouv.fr/evidens/>).

■ Un emploi d'agent comptable d'établissement public à caractère scientifique, culturel et

professionnel à l'École généraliste d'ingénieurs de Marseille (Egim) est créé à compter du 1er janvier 2004.

L'École généraliste d'ingénieurs de Marseille a été créée par le décret n° 2003-929 du 29 septembre 2003. Dotée d'un statut d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), l'Egim a vocation à devenir l'École centrale de Marseille. Elle est créée à partir des moyens de trois écoles d'ingénieurs, qui sont dissoutes, à savoir l'École nationale supérieure de physique de Marseille (ENSPM), l'École nationale supérieure de synthèse, procédés et ingénierie chimique d'Aix-Marseille (ENSSPICAM) et l'École supérieure de mécanique de Marseille (ESM2). Elle accueille 840 étudiants. Elle dispose d'environ 130 emplois de tous statuts et d'un budget annuel d'environ 7 millions d'euros.

L'agent comptable est également chef des services financiers, il exerce un rôle de conseil auprès de l'équipe de direction ; il devra poursuivre la modernisation de la gestion financière et comptable, développée sur un logiciel adapté, et à sa mise en œuvre au service de la politique de l'établissement.

Il est assisté de deux personnels de catégorie B et d'un personnel contractuel. Cette équipe sera rapidement renforcée.

Ce poste demande des dispositions naturelles pour les aspects relationnels, ainsi qu'une solide connaissance des règles budgétaires et comptables (M9-3), et plus particulièrement sur les questions touchant à la fiscalité. Des qualités didactiques sont essentielles pour le dialogue avec l'ensemble des acteurs.

Cet emploi relève du groupe II des emplois d'agents comptables et est doté de l'échelonnement indiciaire de 642 à 966 brut. Il comporte un NBI de 40 points.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions d'agent comptable d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel et aux agents comptables déjà en fonction dans un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.

Le poste est non logé.

Les candidatures éventuelles accompagnées

d'un curriculum détaillé avec photographie, d'une lettre de motivation et d'une copie du dernier arrêté d'avancement d'échelon, doivent parvenir par la voie hiérarchique **dans les 15 jours** qui suivent la date de la présente publication, au ministère de l'éducation nationale et de la recherche, direction de l'encadrement, bureau des emplois fonctionnels et des carrières, DE A2, 142 rue du Bac, 75357 Paris cedex 07.

Un double des candidatures sera expédié direc-

tement à la même adresse ainsi qu'à M. l'administrateur provisoire de l'École généraliste d'ingénieurs de Marseille, Technopôle de Château Gombert, F 13383 Marseille cedex 13, tél. 04 91 28 80 89, fax. 04 91 28 88 13.

Des informations complémentaires sur l'emploi d'agent comptable d'EPCSCP (référentiel, conditions statutaires d'accès, déroulement de carrière et grilles indiciaires) sont disponibles sur le site Evidens (<http://www3.education.gouv.fr/evidens/>).

**VACANCE
DE POSTE**

NOR : MEND0302583V

AVIS DU 20-11-2003

**MEN
DE A2**

Agent comptable de l'université Bordeaux IV Montesquieu

■ L'emploi d'agent comptable d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel de l'université Bordeaux IV Montesquieu sera vacant au 1er janvier 2004.

L'université Bordeaux IV Montesquieu rassemble près de 1 300 personnels (enseignants et non-enseignants) et environ 12 000 étudiants répartis entre 6 unités de formation et de recherche (UFR), 1 institut d'administration des entreprises (IAE), 2 instituts universitaires professionnalisés (IUP) et 2 instituts universitaires de technologie (IUT).

L'agent comptable de l'université Bordeaux IV Montesquieu est aussi agent comptable de l'Institut d'études politiques (IEP) de Bordeaux et du Pôle universitaire de Bordeaux.

Le budget annuel s'élève à 27 millions d'euros pour 16 unités budgétaires.

L'agent comptable est également chef des services financiers, il exerce un rôle de conseil auprès de l'équipe de direction ; il devra poursuivre la modernisation de la gestion financière et comptable.

Il est assisté d'un personnel de catégorie A, de 5 personnels de catégorie B et de 11 personnels catégorie C.

Cet emploi relève du groupe II des emplois d'agents comptables et est doté de l'échelonnement indiciaire de 642 à 966 brut. Il comporte une NBI de 40 points et des primes spécifiques

à cette fonction.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions d'agent comptable d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel et aux agents comptables déjà en fonction dans un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae détaillé avec photographie, d'une lettre de motivation et d'une copie du dernier arrêté d'avancement d'échelon, doivent parvenir par la voie hiérarchique **dans les 15 jours** qui suivent la date de la présente publication, au ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, direction de l'encadrement, bureau des emplois fonctionnels et des carrières, DE A2, 142, rue du Bac, 75357 Paris cedex 07.

Un double des candidatures sera expédié directement à la même adresse ainsi qu'à M. le président de l'université Bordeaux IV Montesquieu, service secrétariat général, avenue Léon Duguit, 33608 Pessac cedex, tél. 05 56 84 85 00, fax 05 56 84 29 20, mél. : secretariat.general@u-bordeaux4.fr

Des informations complémentaires sur l'emploi d'agent comptable d'EPCSCP (référentiel, conditions statutaires d'accès, déroulement de carrière et grilles indiciaires) sont disponibles sur le site Evidens (<http://www3.education.gouv.fr/evidens/>).

**VACANCE
DE POSTE**

NOR : MEND0302584V

AVIS DU 20-11-2003

**MEN
DE A2**

Agent comptable de l'université Paris VII Denis Diderot

■ L'emploi d'agent comptable d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel de l'université Paris VII Denis Diderot sera vacant à compter du 1er mars 2004.

Établissement pluridisciplinaire, l'université Paris VII, Denis Diderot accueille plus de 25 000 étudiants et comprend quinze unités de formation et de recherche (dans les secteurs sciences, médecine, odontologie, sciences humaines et sociales, langues), trois départements de 1er cycle, un institut universitaire de technologie, répartis sur une dizaine d'implantations parisiennes. Elle emploie près de 3 000 personnels permanents (un peu plus de 1 800 personnels enseignants-chercheurs et de 1 100 personnels IATOSS et des bibliothèques) et plusieurs centaines des personnels vacataires et contractuels, dont certains sur budget propre. Elle développe d'importantes actions de recherche (plus de 150 équipes, dont de nombreuses équipes mixtes : CNRS, INSERM ou autres universités).

Le compte financier de l'exercice 2002 est arrêté à 39 millions d'euros, dont 31 millions d'euros en section de fonctionnement. Le budget 2003 s'élève à 34 millions d'euros, dont 28 millions en fonctionnement.

L'agence comptable et le service financier, composés de plus de 50 agents, travaillent en étroite liaison avec la direction budgétaire et financière de l'université Paris VII Denis Diderot.

Conseiller du président dans le domaine comptable et fiscal, l'agent comptable participe au bureau de l'université, au conseil d'administration et à certaines instances administratives de l'établissement. Il doit contribuer à faire de la comptabilité un véritable outil de gestion et d'information. Il doit avoir une excellente connaissance des applications informatiques, notamment de la base de données NABUCO, mettre en œuvre une série d'indicateurs de gestion pertinents pour valoriser les informations

financières, et améliorer le pilotage financier de l'établissement.

Les principales compétences requises sont, notamment, des qualités relationnelles reconnues, une bonne aptitude à l'animation d'équipes, une solide connaissance des règles budgétaires, comptables et fiscales. Une expérience significative de la gestion financière et comptable universitaire serait appréciée.

Cet emploi relève du groupe I des emplois d'agents comptables d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel. Il est doté d'un échelonnement indiciaire 642 à 985 brut et comporte une NBI de 40 points.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions d'agent comptable d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel et aux agents comptables déjà en fonction en établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.

Les candidatures éventuelles, accompagnées d'un curriculum vitae détaillé avec photographie, d'une lettre de motivation et d'une copie du dernier arrêté d'avancement d'échelon, doivent parvenir par la voie hiérarchique **dans les 15 jours** qui suivent la date de la présente publication, au ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, direction de l'encadrement, sous-direction de la gestion prévisionnelle et des missions de l'encadrement, bureau des emplois fonctionnels et des carrières, DE A2, 142, rue du Bac, 75357 Paris cedex 07.

Un double de la candidature sera expédié directement à la même adresse ainsi qu'à M. le président de l'université de Paris VII Denis Diderot, 2, place Jussieu, 75732 Paris cedex 05, tél. 01 44 27 49 60, fax 01 44 27 69 71, mél. : president@paris7.jussieu.fr

Des informations complémentaires sur l'emploi d'agent comptable d'EPCSCP (référentiel, conditions statutaires d'accès, déroulement de carrière et grilles indiciaires) sont disponibles sur le site Evidens (<http://www3.education.gouv.fr/evidens/>).

**VACANCE
DE POSTE**

NOR : MEND0302585V

AVIS DU 20-11-2003

**MEN
DE A2**

Agent comptable de l'université Paris VIII (Vincennes-Saint-Denis)

■ L'emploi d'agent comptable d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel de l'université Paris VIII (Vincennes-Saint-Denis) est vacant à compter du 1er octobre 2003.

L'université de Paris VIII, établissement pluridisciplinaire, accueille 27 000 étudiants, et compte environ 1 100 personnels enseignants permanents, 2 300 enseignants non permanents, et environ 500 personnels IATOS (sans compter les personnels vacataires). Son budget s'élève à 23 millions d'euros. Les services financiers et comptables comportent 24 agents. L'université compte 8 unités de formation et de recherche et 4 instituts ou écoles régis par l'article L. 713-9 du code de l'éducation.

Ce poste demande une solide connaissance des règles budgétaires et comptables.

L'agent comptable est aussi chef des services financiers et à ce titre il participe à la mise en place d'une politique budgétaire.

Cet emploi relève du groupe II des postes d'agents comptables. Il est doté d'un échelonnement indiciaire de 642 à 966 brut. Il comporte une NBI de 40 points et des primes spécifiques à cette fonction.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires

inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions d'agent comptable d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel et aux agents comptables déjà en fonction dans un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae détaillé avec photographie, d'une lettre de motivation et d'une copie du dernier arrêté d'avancement d'échelon, doivent parvenir par la voie hiérarchique **dans les 15 jours** qui suivent la date de la présente publication, au ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, direction de l'encadrement, bureau des emplois fonctionnels et des carrières, DE A2, 142, rue du Bac, 75357 Paris cedex 07.

Un double des candidatures sera expédié directement à la même adresse ainsi qu'à Monsieur le président de l'université Paris VIII (Vincennes-Saint-Denis), 2, rue de la Liberté, 93526 Saint-Denis cedex 02, tél. 0149406700, fax 0149406712.

Des informations complémentaires sur l'emploi d'agent comptable d'EPCSCP (référéntiel, conditions statutaires d'accès, déroulement de carrière et grilles indiciaires) sont disponibles sur le site Evidens (<http://www3.education.gouv.fr/evidens/>).

**VACANCE
DE POSTE**

NOR : MENA0302545V

AVIS DU 17-11-2003

**MEN
DPMA B4**

Directeur de la scolarité de l'université de la Polynésie française

■ Le poste de directeur de la scolarité de l'université de la Polynésie française est à pourvoir au 1er janvier 2004. Ce poste est destiné à un attaché d'administration scolaire et universitaire.

Implantation du poste

Punaauia, île de Tahiti, Polynésie française

Environnement de l'emploi

L'université de la Polynésie française est une petite université pluridisciplinaire qui comporte plus de 2 200 étudiants, 70 enseignants et enseignants-chercheurs et 60 personnels IATOS.

Description de la fonction

Responsable au sein de l'université d'un service lourd et sensible, le directeur de la scolarité est chargé de toutes les missions liées à la scolarité et aux examens. Outre les particularités liées à la gestion outre-mer de la

scolarité des examens, le directeur devra avoir une connaissance précise des textes législatifs relatifs à la scolarité.

Les logiciels utilisés par la scolarité sont ceux développés par l'université de la Rochelle (Scolarix, Pédagogique et EmploiDuTemps). Leur mise en place s'achèvera au cours de l'année universitaire 2003-2004 et le directeur de la scolarité devra y participer activement. Le service de la scolarité est doté de quatre personnes.

Précisions particulières relatives au poste

Cet emploi compte une NBI de 25 points. La durée du séjour est de 2 ans renouvelable une fois (décret n° 96-1027 du 26 novembre 1996). Le titulaire du poste bénéficie d'une prime d'éloignement et d'un traitement indexé. Les candidatures éventuelles accompagnées d'un curriculum vitae, doivent parvenir par la

voie hiérarchique **dans les 15 jours** qui suivent la date de la présente publication, au ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, direction des personnels, de la modernisation et de l'administration, service des personnels des services déconcentrés et des établissements publics, sous-direction des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux, de santé, des bibliothèques et des musées, DPMA B4, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris SP.

Un double des candidatures sera expédié directement à Mme la présidente de l'université de la Polynésie française, BP 6570 98702 Faa'a Tahiti, Polynésie française (fax +689 803 938). Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à M. Christian Barbaza, secrétaire général de l'université de la Polynésie française (christian.barbaza@upf.pf).

VACANCES DE POSTES

NOR : MENE0302556V

AVIS DU 17-11-2003

MEN DESCO A9

Postes à l'UNSS

Réf. : D. du 13-3-1986

Liste des postes vacants à la rentrée 2004

Académie de Besançon

- Directeur (trice) du service départemental du Jura
- Directeur (trice) du service départemental de la Haute-Saône
- Directeur (trice) du service départemental du Territoire-de-Belfort

Académie de Bordeaux

- Directeur (trice) du service régional

Académie de Clermont-Ferrand

- Directeur (trice) du service départemental de l'Allier
- Directeur (trice) du service départemental du Cantal

Académie de Lyon

- Directeur (trice) du service départemental de l'Ain

Académie de Montpellier

- Directeur (trice) du service départemental du Gard
- Directeur (trice) du service départemental des

Pyrénées-Orientales

Académie de Nantes

- Directeur (trice) du service départemental de la Loire-Atlantique (Saint-Nazaire)
- Directeur (trice) du service départemental de la Mayenne

Académie de Nancy-Metz

- Directeur (trice) adjoint (e) du service départemental de la Moselle (mi-temps)

Académie de Poitiers

- Directeur (trice) du service départemental de la Charente

Académie de Toulouse

- Directeur (trice) du service départemental de l'Ariège

Liste des postes susceptibles d'être vacants à la rentrée 2004

Académie d'Amiens

- Directeur (trice) du service départemental de la Somme

Académie de Bordeaux

- Directeur (trice) adjoint (e) du service régional
- Directeur (trice) du service départemental de la Dordogne

- Directeur (trice) du service départemental de la Gironde
- Directeur (trice) adjoint (e) du service départemental de la Gironde

Académie de Clermont-Ferrand

- Directeur (trice) du service départemental du Puy de Dôme

Académie de Corse

- Directeur (trice) du service régional

Académie de Créteil

- Directeur (trice) du service régional
- Directeur (trice) adjointe (e) du service régional
- Directeur (trice) du service départemental du Val-de-Marne

Académie de Dijon

- Directeur (trice) du service départemental de la Côte d'Or
- Directeur (trice) du service départemental de la Saône-et-Loire
- Directeur (trice) du service départemental de l'Yonne

Académie de Grenoble

- Directeur (trice) du service départemental de l'Ardèche

Académie de Limoges

- Directeur (trice) du service départemental de la Creuse

Académie de Montpellier

- Directeur (trice) adjoint (e) du service régional

Académie de Nancy-Metz

- Directeur (trice) adjoint (e) du service régional

Académie de Nantes

- Directeur (trice) du service régional

Académie de Nice

- Directeur (trice) du service régional
- Directeur (trice) adjoint (e) du service régional

Académie d'Orléans-Tours

- Directeur (trice) adjoint (e) du service régional
- Directeur (trice) du service départemental d'Eure-et-Loir
- Directeur (trice) du service départemental de l'Indre
- Directeur (trice) du service départemental du Loiret

Académie de Paris

- Directeur (trice) adjoint (e) du service régional
- Directeur (trice) adjoint (e) du service régional
- Directeur (trice) adjoint (e) du service régional

Académie de Poitiers

- Directeur (trice) adjoint (e) du service régional
- Directeur (trice) du service départemental de la Vienne

Académie de Strasbourg

- Directeur (trice) du service départemental du Haut-Rhin

Académie de Toulouse

- Directeur (trice) du service départemental des Hautes-Pyrénées

Académie de Versailles

- Directeur (trice) du service régional
- Directeur (trice) adjoint (e) du service régional
- Directeur (trice) adjoint (e) du service régional
- Directeur (trice) du service départemental des Yvelines
- Directeur (trice) adjoint (e) du service départemental des Yvelines
- Directeur (trice) du service départemental de l'Essonne
- Directeur (trice) adjoint (e) du service départemental de l'Essonne

Direction nationale

- Directeur (trice) national (e) adjoint (e).